

# DES CARRIÈRES ENSEIGNANTES RÉNOVÉES ET REVALORISÉES



## DES ENSEIGNANTS MIEUX RÉMUNÉRÉS

EN 2016 ET 2017

Gain salarial grâce à une **revalorisation du point d'indice**

EN 2017 ET 2019

Gain salarial grâce à une **augmentation indiciaire**

DEPUIS 2013

**400 €** par an d'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour tous les professeurs des écoles



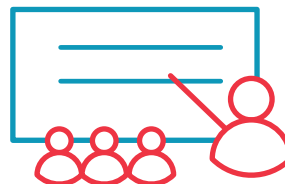
À LA RENTRÉE 2016

**+800 € d'indemnité soit 1 200 € annuels** (niveau équivalent aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré)

## DES DIRECTEURS D'ÉCOLE MIEUX RECONNUS

DEPUIS 2014

Jusqu'à **400 €** de revalorisation des indemnités pour les directeurs des écoles de 4 classes



À LA RENTRÉE 2016

**1/3** de décharge hebdomadaire pour les directeurs des écoles de 8 et 9 classes au lieu de 1/4 en 2015

À LA RENTRÉE 2016

Une décharge de **10 jours** pour les directeurs des écoles de 2 classes Elle s'aligne sur les directeurs des écoles de 3 classes qui en bénéficient déjà depuis 2015

## DES ENSEIGNANTS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE MIEUX VALORISÉS

**1 734 €** d'indemnités de base en Rep

**2 312 €** d'indemnités de base en Rep+

## DES CARRIÈRES SIMPLIFIÉES ET REVALORISÉES

**La cadence unique de déroulement** se substitue dès 2017 aux 3 rythmes d'avancement dans la classe normale. La hors-classe devient progressivement le grade normal d'avancement.

**4 rendez-vous de carrière** pour des perspectives d'avancement accéléré, en reconnaissance de l'engagement professionnel.

**Création d'un troisième grade** : la classe exceptionnelle ouvre des perspectives de carrière dès septembre 2017. Elle atteindra à terme 10 % de l'ensemble des effectifs des corps.